

LE MESNIL AU VAL

SEANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le **17 juin** à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Mesnil au Val se sont réunis dans la salle de la cantine sur la convocation qui leur a été adressée le 12 juin 2020 par Evelyne MOUCHEL, *Maire*, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mme Pascale COUVREUR, *1^{ère} adjointe*, M. Bruno LECONTE, *2^e adjoint*, Mmes Myriam CAVRET, Barbara DUBUISSON, Nathalie LUCE, Janique SIMON, Mrs Rudy ALEXANDRE, Frédéric GOHEL, Patrick LAMBERT, Marc MAHIER.

Absente excusée : Mmes Sophie LANDE, *3^e adjointe*, a donné pouvoir à M. Marc MAHIER, Céline VASTEL a donné pouvoir à Mme Nathalie LUCE, Mrs Rémy CARRIER a donné pouvoir à Mme Evelyne MOUCHEL, David CHOUIPPE.

Mme Barbara DUBUISSON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juin 2020.

I - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES LOCALES (TF bâti - TF non bâti)

- Délibération

Depuis cette année, on ne vote plus le taux de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal
DECIDE de maintenir le taux des taxes foncières bâti et non bâti, pour l'année 2020, avec les taux suivants :

	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	17,96 %	56 179 €
Taxe foncière (non bâti)	45,13 %	28 883 €
		85 062 €

II- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - Délibération

Pour information : Le Mesnil au Val est une commune très bien notée, 18/20 dans l'argus des communes, pour la gestion de ses dépenses.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 de la commune, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :

- . Dépenses : 736 497.24 €
- . Recettes : 736 497.24 €

- Investissement :

- . Dépenses : 963 519 €
- . Recettes : 963 519 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal
ADOPE le budget primitif 2020 comme présenté ci-dessus.

III- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - Délibération

Dans le cadre du dispositif de contrat unique d'insertion dans l'emploi, madame le maire propose de créer un emploi d'adjoint technique, 35h hebdomadaire, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

Ce contrat bénéficie d'une aide de prise en charge : 50% sur 20h sur 12 mois.

Madame le maire demande au conseil de l'autoriser à recruter l'agent d'entretien actuellement en contrat depuis le 2 juin 2020 pour surcroît de travail, Anthony PAIN, celui-ci remplissant les conditions d'accès au CUI.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif CUI
- PRÉCISE que ce contrat sera d'une durée de 12 mois.
- PRÉCISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.
- AUTORISE madame le Maire à signer la convention correspondante avec Pôle Emploi et à signer un contrat de travail avec Monsieur Anthony PAIN.

IV - ADHESION / SUBVENTION

Sans objet

V - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

Tous les sujets ayant été abordés la séance est levée à 21h40